

travail de la Commission de la condition de la femme et les mesures décrites dans les SPA. Enfin, il a facilité une intégration plus efficace des femmes dans les programmes économiques et de développement des Nations Unies en proposant une série de résolutions de vaste portée. Les délégations canadiennes ont reçu pour instruction d'accorder une attention particulière à ces questions à la septième session de la CNUCED, et dans le cadre des préparatifs en vue de l'examen à mi-parcours du Programme d'action des Nations Unies pour la reprise économique de l'Afrique. Les politiques canadiennes d'aide publique au développement et les programmes de l'ACDI reflètent éloquentement la priorité accordée par le Canada au rôle de la femme dans le processus du développement. Le Canada est le deuxième cotisant au Fonds de développement des Nations Unies pour la femme et il appuie les activités de promotion de la condition de la femme par l'entremise d'organisations intergouvernementales comme l'OCDE, le Secrétariat du Commonwealth et le Comité d'aide au développement. En outre, les délégations canadiennes qui ont participé aux réunions d'institutions spécialisées comme l'OIT, l'OMS, la FAO, l'UNESCO et les commissions onusiennes régionales pour l'Europe, l'Afrique, l'Amérique latine et les Antilles ont cherché à faire inclure les SPA dans les programmes de ces organismes.

Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

Même si 94 États sont parties à cet instrument clé dans le domaine des droits de la personne, le Canada s'inquiète de ce que bon nombre aient assorti d'importantes réserves leur ratification de la Convention. Le Canada a réussi à faire inclure au programme de la Quatrième Réunion des États parties à la Convention, tenue à New York en mars 1988, un échange de vues général sur les réserves. Il a en outre préconisé une interface plus efficace entre le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et la Commission de la condition de la femme, de sorte que la Commission puisse mieux s'acquitter de sa tâche de suivre et d'évaluer la mise en œuvre des SPA.

Contrôle des stupéfiants

Les problèmes causés par l'abus des drogues et leur trafic n'ont rien perdu de leur acuité. On reconnaît de plus en plus que ces deux réalités transcendent les frontières nationales et qu'un contrôle efficace à ce niveau exige la coopération de tous les pays. C'est la raison pour laquelle le Canada a encouragé l'Organisation des Nations Unies à jouer un rôle de chef de file en coordonnant les efforts dans ce sens. Le Ministère a en outre participé activement à la campagne mondiale pour faire échec à cette menace. Le Canada a été réélu à la Commission des stupéfiants pour un autre mandat de quatre ans (de 1987 à 1990).

La conférence internationale sur l'utilisation abusive des stupéfiants et leur trafic, tenue à Vienne en juin 1987, est venue couronner les activités de l'ONU dans ce domaine au cours de l'année écoulée. La délégation canadienne était dirigée par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, M. Jake Epp, qui est aussi chargé de la stratégie nationale du Canada concernant les stupéfiants. La délégation comptait des représentants des provinces et d'organisations non gouvernementales ainsi que des officiels de

ministères et d'organismes fédéraux. Le Canada a notamment participé à la rédaction de la déclaration finale de la Conférence et du schéma général multidisciplinaire. Il a en outre continué d'œuvrer dans ce domaine à l'Assemblée générale des Nations Unies et à la dixième session extraordinaire de la Commission sur les stupéfiants, qui s'est occupée de préparer le suivi de la conférence de 1987. Enfin, il a adhéré à la Convention des Nations Unies sur les substances psychotropes.

Le Canada a en outre contribué à l'élaboration d'une convention contre le trafic des stupéfiants, dont pourraient fort utilement se servir les organismes qui, au Canada, sont chargés de l'application de la loi. Outre le trafic, la convention concerne l'extradition et l'entraide judiciaire. Par suite d'une initiative du Canada, le document devrait être ouvert à la signature à la fin de 1988 ou au début de 1989.

Le Canada a majoré sa cotisation au Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues, qui aide les pays en développement bénéficiaires à planifier, organiser et financer des projets destinés à réduire la production, le trafic et la consommation de drogues. Enfin, le Ministère a élargi son programme de sensibilisation aux services consulaires, qui vise à faire prendre conscience aux voyageurs canadiens des risques auxquels ils s'exposent s'ils ont des stupéfiants en leur possession à l'étranger.

Énergie

Malgré que la situation soit restée politiquement instable dans la région du Golfe, les prix pétroliers n'ont pas connu de fluctuations importantes en 1987-1988. Les ministres des pays membres de l'Agence internationale de l'énergie ont conclu, à l'issue de leur réunion de mai 1987, qu'il fallait continuer de s'intéresser de près à la sécurité des approvisionnements énergétiques et à la mise en place de plans d'action pour parer aux situations d'urgence. Sur le plan bilatéral, le Canada a poursuivi ses relations notamment avec les États-Unis, la Colombie, le Venezuela, le Nigeria et la Norvège. Parmi les événements survenus au Canada et ayant des répercussions sur la politique étrangère figurent le Processus de la confluence énergétique dans le cadre duquel s'est tenu un séminaire sur la dimension internationale de l'énergie, et deux réunions des ministres de l'Énergie, qui ont conclu que la question de la sécurité des approvisionnements énergétiques au Canada doit être envisagée dans un contexte international.

Les prix pétroliers, qui avaient connu une très forte chute en 1986, ont oscillé entre 16 \$ US et 18 \$ US le baril durant la plus grande partie de l'année. Toutefois, les perspectives d'une stabilité du marché sur le long terme sont demeurées incertaines et ce, pour diverses raisons : la guerre entre l'Iran et l'Irak ne montrait aucun signe d'essoufflement, les interventions militaires dirigées sur les installations pétrolières dans le Golfe et les environs se sont intensifiées et les pays de l'OPEP ont pratiqué une politique de surproduction, qui a contribué à créer une situation d'offre largement excédentaire par rapport à la demande à l'échelle mondiale. Avec la modeste reprise des prix mondiaux du pétrole au cours de l'année écoulée, l'industrie canadienne a accru ses activités de prospection et d'exploitation dans le bassin sédimentaire de l'Ouest, mais l'exploitation off-shore et dans les régions pionnières est restée limitée.